

## COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020**

Le vingt-six novembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 18 novembre 2020).

Étaient présents : Mmes Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Audrey HUMBERT, Dominique KNECHT, Monique LEYDER, Marie-Claire LINGUENHELD, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT, Sophie SGRO

MM. Frédéric BERTRAND, Anthony CARBONNIER, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT, Jean-Marc RACHULA, Mickaël STAAT, Vincent TILLEMENT, Thierry WILHEM, Jean-Claude BASTIEN

Étaient absents excusés : néant

Était absent non excusé : néant

Secrétaire de séance : Mme Dominique KNECHT est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil Municipal

---

#### **1 DEMANDES D'AIDE SOCIALE**

##### **Affaire n° 1 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de la Direction de la Solidarité du Conseil Départemental de la Moselle une demande d'aide sociale en date du 16 octobre 2020, au profit de ....., en recherche d'emploi ayant deux enfants à charge et demeurant au .....

Elle précise par ailleurs qu'elle éprouve des difficultés à gérer son budget et connaît une accumulation d'impayés dont la facture d'électricité pour laquelle une partie a été réglée afin de rétablir la ligne qui a été coupée.

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) a été sollicité à hauteur de 400€ et Emmaüs à hauteur de 200€.

La demande d'aide financière pour laquelle la Commune est sollicitée est d'un montant de 200€.

La Commission des Affaires Sociales a reçu cette personne afin d'échanger sur sa situation et ses besoins le 4 novembre dernier.

**Vu** l'article L.116-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** les éléments fournis par l'intéressée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Refuse** la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité à hauteur de 200€

## **Affaire n° 2 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de ....., en recherche d'emploi et ayant deux enfants de à charge, demeurant au ....., une demande d'aide alimentaire.

La Commission des Affaires Sociales a reçu ..... le 12 novembre dernier afin d'échanger sur leur situation et leurs besoins.

**Vu** l'article L.116-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** les éléments fournis par les intéressés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Accorde une aide alimentaire d'un montant maximum de 60 €, renouvelable une fois,
- Demande à ce que ces sommes soient inscrites à l'article 6713 secours et dons du budget 2020.

## **2 – CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES ET À LA B.C.D. POUR L'ANNÉE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DÉCIDE** d'allouer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- **2 584€** à l'école maternelle (effectif 2021 : 68 élèves soit 38€ par élève) ;
- **2 727 €** à l'école élémentaire (effectif 2021 : 101 élèves soit 27€ par élève) ;
- **300 €** à la Bibliothèque Centre de Documentation de la commune.

En cas de report sur l'exercice 2021, des crédits 2020 non consommés avant le 10 décembre 2020, le montant correspondant serait déduit des crédits accordés en 2021.

## **3 – CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE ET ALVÉOLE DU COLUMBARIUM – TARIFS 2021**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-2 alinéa 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

**DÉCIDE** de **maintenir** pour l'année 2021 les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au funérarium comme suit :

- 60 €/m<sup>2</sup> pour une concession au cimetière de 30 ans ;
- 1 500 € le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> columbarium pour 30 ans.
- 1 200 € le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> columbarium pour 30 ans.

## **4 – TARIFS DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES ET DU COUAROIL POUR L'ANNÉE 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

**1/ DÉCIDE de maintenir** pour l'année 2021, les tarifs de location et de nettoyage de la **salle des fêtes** pour les particuliers, pour les associations locales et la location de la sono de la salle des fêtes

**2/ PRÉCISE** que :

1. Ces tarifs entreront en vigueur dès le **1<sup>er</sup> janvier 2021** ;
2. La priorité sera donnée aux habitants de la Commune pour la location du week-end ;
3. La location aux particuliers est prioritaire par rapport aux associations concernant la location du Couaroil.

## 5 – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée que le directeur du périscolaire sollicite une ouverture de poste pour le grade d'animateur principal 2<sup>e</sup> classe suite à la réussite de son concours et inscription sur liste d'aptitude au 23 février 2018.

Mr le Maire demande ainsi à l'assemblée de valider le tableau suivant :

SERVICE					
FILIÈRE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Catégorie B : Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe			2	2	35H
Catégorie B : Rédacteur			1	1	35H
Catégorie C Adjoint administratif			1	1	31H (88,57%)
Catégorie C Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	35H
Catégorie C Adjoint administratif			2	2	35H
Catégorie C Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe			2	2	35H
Catégorie C Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	35H
Catégorie C Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	31H mn (89,74%)
Catégorie C Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	26H (74,29%)
Catégorie C Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	28H (80%)
Catégorie C Adjoint technique			1	1	35H
Catégorie C Adjoint technique (saisonnier)			1	1	35H
Catégorie B Animateur territorial			1	0	35H
Catégorie B Animateur principal 2 <sup>e</sup> classe territorial			0	1	35H
Catégorie C Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe			1	1	20H (57.14%)
Catégorie C A.T.S.E.M. principal de 2 <sup>ème</sup> classe			0	1	31h

Monsieur le Maire entendu ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

### DÉCIDE :

- de valider le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

## 6 – ADHÉSION À LA MISSION INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée par la Commune de Peltre ;
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents ;

- **AUTORISE** Mr le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

#### **7 – MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prévisions pour cette année nécessitent d'être ajustées, suite à l'acquisition de bornes et potelets de voirie, tel que suit :

##### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Article 21578 opération 141 Acquisition de matériel	- 2.000 €
Article 2152 opération 134 Voirie	+ 2.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**DÉCIDE** d'approuver les modifications présentées par M. Jean-Michel GUERNÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint, chargé des Finances.

#### **8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2020**

**Vu** l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le crédit budgétaire de 20.000 € inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif de la collectivité pour les subventions aux associations ;

**CONSIDÉRANT** les dossiers en attente d'attribution ;

**Vu** les demandes formulées par les associations ci-dessous ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

Associations	Subvention sollicitée	Subvention accordée
Le Cheval Bonheur (57 – Woippy)	-/-	Néant
Tennis Club de Peltre	5 000,00€	5 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00€</b>	<b>5 000,00€</b>

Peltre, le 26 novembre 2020

Le Maire,

*Original signé: W. KURTZMANN*

Walter KURTZMANN